

AVIS D'OUVERTURE DE CONCERTATION PRÉALABLE

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE : En application de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2025 portant ouverture d'une concertation préalable à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Cœur de Beauce dans le cadre du projet de restructuration du réseau électrique entre CHAINGY (45) et DAMBRON (28) porté par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE).

Le périmètre de cette concertation concerne le territoire des communes de DAMBRON et POUPRY dans le département d'Eure-et-Loir.

DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE : Quinze jours consécutifs, du lundi 5 janvier 2026 à partir de 08h30 au lundi 19 janvier 2026 jusqu'à 17h30 inclus.

LE DOSSIER DE LA CONCERTATION PUBLIQUE, sera déposé, sur support papier, au siège de la Communauté de Communes Cœur de Beauce et dans les mairies de DAMBRON et POUPRY où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- **siège de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (ZA de l'Ermitage 1 rue du Docteur Casimir Lebel 28310 Janville-en-Beauce:**

- du lundi au jeudi de 08h30 à 17h30,

- le vendredi de 08h30 à 17h00,

- le samedi de 09h00 à 12h00,

- **mairie de DAMBRON (3 rue de la mairie 28140 DAMBRON) :**

- les lundis et jeudis : 17h00 à 18h30,

- fermeture les mardis, mercredis, vendredis et samedis,

- **mairie de POUPRY (1 place de la mairie 28140 POUPRY) :**

- le mercredi de 17h00 à 18h30,

- le vendredi de 10h00 à 11h30,

- fermeture les lundis, mardis, jeudis et samedis.

Pendant toute la durée de la concertation, le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Concertation-et-participation-publique> ainsi que sur le site internet de RTE : <https://assets.rte-france.com/prod/public/2025-11/2025-11-28-dossier-mise-compatibilite-plu-coeur-beauce.pdf>

LE PUBLIC POURRA DÉPOSER SES OBSERVATIONS ET SOUMETTRE SES PROPOSITIONS :

– sur les registres de concertation mis à sa disposition au siège de la Communauté de Communes Cœur de Beauce et dans les mairies de DAMBRON (28) et POUPRY (28) ;

– par courrier postal, adressé à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique au 181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1) ;

– par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de la concertation publique : « mise en compatibilité du PLUi Cœur de Beauce ».

BILAN DE LA CONCERTATION : Un bilan sera dressé par la préfecture du Loiret à l'issue de la concertation. Il sera joint au dossier soumis à enquête publique relative au projet de restructuration du réseau électrique entre CHAINGY et DAMBRON qui se tiendra ultérieurement.